

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	228 348	651 817
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		228 348	508 018
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	143 800
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		786 381	442 993
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	786 381	442 993
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 014 729	1 094 810
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 521	4 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	233 856	243 970
TOTAL PASSIF		238 377	248 710
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	768 641	833 242
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	7 712	12 858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 706	12 855
ACTIF NET		776 352	846 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 014 729	1 094 810

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 364	25 374	1 793	73 720
a - Dividendes		-	18 942	-	55 613
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 364	6 432	1 793	18 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 732	9 429	1 778	22 320
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 096	34 803	3 571	96 040
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 309	-13 432	-3 527	-37 014
REVENU NET DES PLACEMENTS		786	21 370	44	59 025
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-2 521	-13 665	-2 868	-12 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 735	7 706	-2 823	46 177
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-1 224	-33 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-1 735	7 706	-4 047	12 855
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	1 224	33 321
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11 425	-53 589	-8 778	-264 486
* +/- values réalisées sur cession des titres		-19 368	-8 323	47 243	66 098
* Frais de négociation de titres		-690	-2 689	-421	-8 334
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-10 368	-56 896	35 221	-160 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>				
<u>des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	-1 735	7 706	-2 823	46 177
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	11 425	-53 589	-8 778	-264 486
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-19 368	-8 323	47 243	66 098
d - Frais de négociation de titres	-690	-2 689	-421	-8 334
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-12 852	-	-37 256
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	-	-	13 508
* Capital	-	-	-	13 757
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-448
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	199
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-64 120	-1 804 348
* Capital	-	-	-69 876	-1 925 326
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	6 980	154 504
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-1 224	-33 526
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 368	-69 748	-28 899	-1 988 641
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	786 721	846 100	874 999	2 834 741
b - En fin de période	776 352	776 352	846 100	846 100
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	6 504	6 504	7 017	20 538
b - En fin de période	6 504	6 504	6 504	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	119,365	119,365	130,089	130,089
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	1,976	-	1,814
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-1,32%	-6,72%	4,32%	-4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3-1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 228 348 DT contre 651 817 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	284 690	650 770
- Actions et droits rattachés	89 564	469 588
- Titres OPCVM	195 126	41 182
- Obligations et valeurs assimilées	-	140 000
Plus ou moins values potentielles	-56 342	-2 752
- Actions et droits rattachés	-54 345	-3 073
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM	-1 997	321
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	3 799
Total	228 348	651 817

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 364 DT pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, contre un montant de 1 793 DT pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	10 967	-	50 786
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 975	-	4 827
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 364	6 432	1 793	18 107
Total	1 364	25 374	1 793	73 720

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 2 732 DT contre 1 778 DT pour la période du 01/10/2016, au 31/12/2016, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts/ compte courant	2 732	9 429	1 778	10 662
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	-	11 658
Total	2 732	9 429	1 778	22 320

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 786 381 DT contre 442 993 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoir en banque	784 240	441 835
- Sommes à l'encaissement	14	14
- Sommes à régler	-622	-623
- intérêts sur compte courant	2749	1 767
Total	786 381	442 993

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 30/09/2017</u>	
- Montant	777 274
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	11 425
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-19 368
- Frais de négociation de titres	-690
<u>- Capital au 31/12/2017</u>	
- Montant	768 641
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	7 706	12 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	3
Total	7 712	12 858

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 4 521 DT contre un solde de 4 740 DT au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Gestionnaire	2 321	2 475
-Dépositaire	2 200	2 265
Total	4 521	4 740

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 233 856 DT contre un solde de 243 970 DT au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	2434	4 412
-Honoraire liquidateur	2 977	-
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770
- CMF à payer	35	72
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	14 737	26 361
- TCL à régulariser	12423	12 423
- Etat à payer	1 093	545
Total	233 856	243 970

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 3 309 DT contre 3 527 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 324	9 434	2477	25 998
- Rémunération du dépositaire	985	3 998	1 050	11 016
Total	3 309	13 432	3 527	37 014

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 2 521 DT contre 2 868 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi:

Libellé	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1538	6100	2 514	10 000
- Honoraire du Liquidateur	-126*	2976	-	-
- Redevance CMF	197	800	210	2 203
- Services Bancaire et Autres charges	45	146	27	94
-Contribution conjoncturelle	872	3 463	-	-
- TCL	-5**	180	117	552
Total	2 521	13 665	2 868	12 849

*suite au retraitement de l'abonnement de la charge du liquidateur sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

**suite à la régularisation de la TCL.

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2017, s'élève à 9 434 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2017, s'élève à 3 998 DT TTC.

4- 3 Evénements significatif de l'exercice

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur « AYMEN EL ABED » en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017, et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/12/2017

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		89 563,500	35 219,124	3,471%	
UADH	13 779	89 563,500	35 219,124	3,471%	1,531%
Titres OPCVM		195 126,413	193 129,257	19,033%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	193 129,257	19,033%	0,132%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		284 689,913	228 348,381	22,503%	